GuingampMag

n°47 / JANVIER 2020

le Magazine d'actualités de Guingamp
Kelaouenn Keleier Gwengamp

Ouverture de **Central park**

Dossier : **le recensement 2020**

100 % **EAC**

Nouveau commerçant : Ma Kibell

Infos ville : Groupe médical Saint-Michel

Guingamp Gwengamp

Arrêt sur image

30 octobre 2019 : une belle fête de la Samain malgré une météo pluvieuse.

22 novembre 2019 : inauguration de Kairos et du nouveau cheminement à Rustang.

Novembre 2019 : la Résidence Kersalic sur les planches.

7 décembre 2019 : ambiance festive pour le lancement du Téléthon et des animations de Noël.

Décembre 2019 : succès garanti pour la patinoire.

5 janvier 2020 : une édition exceptionnelle pour cette 10e Galoupadenn des Timouns.

Guingamp Gwengamp

GuingampMag

le Magazine d'actualités de Guingamp
Kelaouenn Keleier Gwengamp

n°47 / JANVIER 2020

Sommaire

Infos ville 4
Dossier : **Le recensement 2020** 8
Urbanisme / Patrimoine 12
Culture 14
Nouveau commerçant 16
Infos diverses 17
Agenda 20

Édito
Pennad-stur

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. En raison de la période préélectorale et afin de respecter l'équité entre tous les candidats, l'édito du maire et la rubrique « Expressions » ont donc été supprimés de ce numéro.

Directeur de la publication : Philippe Le Goff, maire de Guingamp - Rédaction : Hôtel de Ville de Guingamp avec la collaboration de Françoise Le Guern, tél. 02 96 40 64 40 - Photos, illustrations : Ville de Guingamp, Véronique Vercheval, Tristan Jeanne Valès, Frédéric Desmesure, Getty Images - Tiré à 5 000 exemplaires sur papier PEFC-FSC et encres végétales - Imprimerie verte. Conception : agence Be New, tél. 02 96 44 45 22. Distribution : Adrexo - Parution du prochain numéro : avril 2020.

Infos ville/Keleier kêr

Cadre de vie

Ouverture prochaine de « Central park »

Grosse déception en fin d'année pour l'équipe municipale qui avait prévu l'ouverture de la nouvelle aire de jeux installée sur le parking Saint-Sébastien début décembre, la date de livraison prévue dans le marché conclu avec l'entreprise étant le 5 décembre.

Mais les conditions météorologiques désastreuses du mois de novembre n'ont pas permis l'installation du revêtement de sol qui ne peut pas être posé sur un support humide.

Il a donc fallu reporter l'inauguration initialement prévue le 18 décembre. Dommage pour les enfants qui pouvaient avoir l'impression de recevoir un beau cadeau de Noël mais de ne pas avoir le droit de jouer avec. Heureusement, l'installation de la patinoire place du Centre a permis de compenser quelque peu.
Dans quelques jours, les enfants pourront investir « Central park » et grimper sur la tour de 6 m de hauteur, découvrir le toboggan, le mur d'escalade, l'échelle à grimper, la balançoire…
Deux tranches d'âge sont prévues :
Un espace pour les enfants de 3 à 8 ans (petit toboggan) et un espace pour les 5 / 12 ans (structure trois tours).
Cet équipement a été conçu et imaginé avec les enfants du conseil municipal des enfants. Son coût est de 315 000 € TTC, un très très beau jouet qui mérite bien de se faire attendre un peu !

Le parking du Séchoir à lin à Saint-Sébastien

Ce parking secondaire à Saint-Sébastien était quelque peu boudé, voire méconnu des automobilistes, car peu visible et jugé peu confortable pour les piétons.

Il a ainsi été décidé d'en faire un « vrai » parking en le dotant d'un revêtement adapté et d'un nouvel aménagement paysager permettant de le rendre plus visible. La proposition d'aménagement a été conçue par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement des Côtes d'Armor (CAUE 22) que la ville sollicite régulièrement pour la conseiller dans les travaux qu'elle envisage.
Tout comme son voisin « Central park », ce parking tarde toutefois à être finalisé car il était difficile de réaliser la peinture routière en raison des conditions météorologiques défavorables. En effet, la peinture routière ne peut être apposée en cas d'humidité et de températures inférieures à 5°C. Espérons un peu de froid sec (mais pas trop !) pour pouvoir terminer ce chantier. En attendant, même sans marquage, il est ouvert au stationnement.

Le groupe médical Saint-Michel

Les travaux vont bon train à Saint-Michel pour la rénovation du groupe médical qui devrait être finalisée à l'automne 2020, comme prévu au planning initial.

Le coût total de ces travaux est de 1 078 000 € TTC.
Les médecins devraient ainsi pouvoir réintégrer leurs nouveaux locaux en octobre 2020.
Le Belvédère, qui les accueillait en solution transitoire, trouvera rapidement de nouveaux locataires au vu de la qualité du bâtiment et de son emplacement.

Solidarité - Lien social

Centre social : quand les habitants créent un lieu de vie et d'échanges

Depuis le 1er janvier 2020, une équipe d'encadrement et d'animation en partie renouvelée vient d'intégrer le centre social de Guingamp. Ronald Tancelin est donc le nouveau responsable de cette structure communale créée en 1968. Il accompagne une équipe de 4 personnes dont les missions sont définies autour de 3 grands axes : l'accompagnement des familles et la parentalité, les temps d'animations au sein du centre social avec les ateliers, les sorties et les temps d'échanges ainsi que le dispositif d'accès à la langue française.

Le centre social reste municipal

« Je suis impressionné par l'outil en lui-même, car le bâtiment est immense et offre de grandes possibilités d'actions » déclare Ronald Tancelin, fort d'une longue et riche expérience dans le domaine de l'action sociale, de l'animation et de la médiation sociale. Il mesure ainsi le poids de l'engagement de la ville dans le domaine de l'action sociale : *« Le centre social de Guingamp est un des rares centres sociaux à être géré par une ville. Les autres centres sociaux sont souvent associatifs. Le centre social de Guingamp est financé à 50 % par la Ville et 50 % par la Caf, mais c'est le CCAS qui assure la gestion du personnel, la gestion comptable et administrative »* rappelle Anthony Quéguineur, directeur du CCAS de Guingamp. *« Par contre, la Caf reste propriétaire du bâtiment. »*

Le centre social ouvre ses portes à un très large public

« Et je suis aussi fortement étonné car ce centre social est un vrai lieu de vie, il y a vraiment beaucoup de monde à utiliser et fréquenter ce site. » En effet, les chiffres ont montré que près de 36 000 personnes ont fréquenté cette année le centre social de Guingamp. *« Cela comprend les bénévoles du centre social, les habitants, les professionnels, les associations ainsi que les usagers de la Caf »* précise Anthony Quéguineur.

Des ateliers animés par des bénévoles

« Il y en a pour tous les goûts, pour tous les âges et tous les ateliers sont gratuits » explique Ronald Tancelin. *« L'accès aux ateliers est inconditionnel, à partir du moment où la personne est majeure ou accompagnée d'un majeur. »* Un programme hebdomadaire est proposé par l'équipe d'animation et les ateliers sont animés par des bénévoles qui ont au préalable signé la charte du bénévole. La charte réalisée conjointement avec le personnel et les bénévoles permet à chacun de trouver un cadre adapté pour chaque pratique. *« Environ 60 bénévoles ont signé cette charte »* déclare Anthony Quéguineur. Et c'est ainsi que des bénévoles comme Marcel peuvent proposer et animer des ateliers bricolage par exemple. D'autres préfèrent la cuisine, le jardinage ou bien la couture et la "récup". *« Les idées viennent des habitants »* précise Ronald Tancelin.

Le Monde Allant Vers : une pause autour d'un café !

Trois fois par semaine, de 14h à 16h, les bénévoles prennent en main la « cafet » du centre social et proposent un temps de rencontres, de calme, de discussion autour d'un café servi par leurs soins. *« Cela fonctionne vraiment très bien et l'idée de le proposer tous les jours est à l'étude »* constate Ronald Tancelin qui souhaite ainsi valoriser les compétences des habitants *« qui gèrent la mise en place de la cafet, le service puis le rangement et ce sur la durée »*.

Des ateliers hors les murs

Le centre social, en plus de proposer en son sein un grand nombre d'activités, organise chaque semaine des ateliers dans d'autres quartiers guingampais. Ainsi, des séances d'accompagnement à la scolarité ont lieu chaque lundi à Castel-Pic et chaque jeudi au centre social, de 16h30 à 18h. Les cours de français qui sont dispensés au centre social le sont aussi à Castel-Pic. L'action sociale ne se limite pas au centre social, elle se décline dans les quartiers, à la rencontre des habitants.

Les écoles accueillent aussi des ateliers

« Les cafés parents » qui se déroulent dans les écoles sont de vrais temps d'écoute et de réflexion autour de la parentalité. Ce sont des temps d'échanges organisés par le CCAS en lien avec le centre social et animés par plusieurs partenaires (CCAS, centre social, Beauvallon, Cap jeunes, infirmières scolaires…), mais ce sont les parents qui font vivre ces moments. Ils permettent aux parents de confronter leurs expériences autour d'un moment convivial. Chacun vient avec son vécu et peut en discuter librement. D'autres actions en direction des familles et de la parentalité (Prendre l'air en famille, Les parents s'en mêlent…) sont mises en place par le centre social, et coordonnées par la référente famille du centre.

Rompre l'isolement administratif, informatique et social

En plus de proposer des ateliers favorisant les loisirs et les rencontres, le centre social met en place des dispositifs qui permettent à chacun de répondre à des préoccupations quotidiennes. Les écrivains publics sont présents chaque mercredi matin de 9h à 12h afin d'aider les habitants à comprendre et rédiger des courriers par exemple. Une permanence numérique est aussi organisée chaque mercredi de 14h à 16h30. Le centre social permet ainsi de faciliter la vie quotidienne des habitants.

Anthony Quéguineur et Ronald Tancelin

**Le centre social situé rue Hyacinthe Cheval est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.
Il est fermé au public le vendredi matin. Permanence téléphonique au 02 57 98 01 70. centre.social@villeguingamp.com**

Le recensement 2020

Le recensement de la population guingampaise a commencé le 16 janvier. Il s'achèvera le samedi 15 février 2020. Les 20 agents recenseurs recrutés par la commune vont ainsi sillonner la ville et aller à votre rencontre pour vous donner soit la notice vous permettant d'effectuer la démarche par internet, soit les bulletins à remplir par vos soins et que vous remettrez ensuite à l'agent recenseur chargé de votre quartier.
Se faire recenser, outre le fait que cela est obligatoire, est un acte citoyen important pour la commune mais aussi plus largement car il permet de définir des politiques publiques adaptées.
Le travail des agents recenseurs n'est pas toujours facile, il leur faut trouver les gens à leur domicile et certains immeubles ne leur facilitent pas la tâche (absence de digicode, portes d'entrée fermées à clé…)
Aussi je vous remercie par avance de leur réserver le meilleur accueil.

Le maire de Guingamp

À quoi sert le recensement ?

C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT.

→ POUR L'ÉTAT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

→ Définir les politiques publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES

→ Établir la contribution de l'État au budget des communes

→ Décider des services, des équipements collectifs et des programmes de rénovations

→ Définir le nombre d'élus au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

→ Ouvrir de nouveaux commerces
Construire des nouveaux logements

Pour l'ensemble de la population

Comment suis-je recensé ?

MA COMMUNE A MOINS DE 10 000 HABITANTS

Le recensement a lieu tous les 5 ans auprès de l'ensemble de la population communale.

L'agent recenseur me remet mes codes confidentiels d'accès au questionnaire.

Je remplis le questionnaire.

Par internet sur www.le-recensensement-et-moi.fr

Validez et c'est terminé !

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, utilisez le questionnaire papier.

L'agent recenseur repassera sur rendez-vous pour récupérer le questionnaire sous quelques jours.

Le recensement en ligne, on a tous à y gagner !

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur **accéder au questionnaire en ligne**

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EST GRATUIT, NE RÉPONDEZ PAS AUX SITES QUI VOUS RÉCLAMERAIENT DE L'ARGENT

2. Saisissez vos codes d'accès personnels qui se trouvent sur la notice qui vous a été remise.

Pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr
Code d'accès : V Q F T N A 3 3
Mot de passe : M J b q a t 7 7

3. Entrez ensuite les informations de votre logement qui se trouvent sur la notice.

Identifiants de votre logement à recopier sur le questionnaire en ligne
0 1 0 3
IRIS, îlot ou district
0 1 4 — Rang A
0 0 5 — Rang L

4. Répondez au questionnaire
Vous serez guidé à chaque étape.

5. Validez et c'est terminé !

Envoyer les questionnaires

DES AVANTAGES POUR TOUS

→ Pour vous

- Pas de rendez-vous avec l'agent recenseur
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

TOP SECRET

→ Pour votre mairie et l'Insee

- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

→ Pour tous

- Plus écologique car moins de papier, 31 tonnes déjà économisées !
- 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019
- Un recensement moins coûteux

Voici les 20 agents recenseurs recrutés pour effectuer les opérations de recensement. Trois coordonnateurs ont été désignés en mairie pour les suivre et les aider dans leurs missions. Le service urbanisme de la ville est aussi mis à contribution pour pouvoir, au besoin, trouver les coordonnées du propriétaire d'un immeuble pour lequel l'accès est difficile.

Chaque agent recenseur est muni d'une carte qu'il doit vous présenter lors de son passage à votre domicile. Il est en charge d'un ou deux « districts » qui comprennent entre 200 et 300 logements. Attention, une même rue peut être confiée à deux agents recenseurs car ce sont les rues qui constituent les limites de chaque district. La ville est ainsi divisée en 34 districts.
En cas de doute ou de difficulté, n'hésitez pas à contacter les services de la mairie au 02 96 40 64 40.

(Manque sur la photo
Mme Chantal Bevillon)

Mme Leïla Deniau en charge du district 4: rues des Lutins, Général de Gaulle, Pavie, Trinité, Yves Riou, St-Nicolas, Pors an Quen, Guyomard, Capucins et place de la Libération

Mme Geneviève Helary en charge du district 2: rues Notre-Dame, Kerfant, Jean-Jacques Rousseau, Pot d'Argent, Carmélites, Pompe, Maréchal Joffre, Général de Gaulle, Halles, Sapeurs pompiers, Blé, Théodule Ribot.

Mme Cécile Le Roux en charge des districts 25 et 27: rues Jean-Jacques Rousseau, Pot d'Argent, Cosquer, Carmélites, St-Yves, boulevard de la Marne, rues Ste-Anne, Yves Riou, Trinité

Mme Mathilde Taylor en charge du district 23: rues Maréchal Joffre, St-Sauveur, Yser, Four St-Sauveur, Paul Girard, Chateaubriand, Montbareil, général Leclerc, St-Léonard

M. Florian Panthou en charge du district 26: rues Notre-Dame, Valentin, Jean Le Moal, Enfer, Ollivro, St-Yves, Ponts St-Michel, Grand Trotrieux, Vally

M. Donatien Le Métayer en charge des districts 14 et 15: rue Maréchal Foch, Kennedy, Poincaré, Séchoirs à lin, Sérusier, Corneille, Doumer, Nicol, Renan, St-Sauveur, Traouzac'h, Ponts St-Michel, St-Michel

M. Philippe Belegaud en charge du district 11: rues de la Madeleine, Faven, école de la Madeleine, Le Hénaff, Colin Davis, Georges Voisin, François Menez, Abbé Dobet, cité de Kermado

Mme Chantal Bevillon en charge des districts 9 et 16: rues Brizeux, Kersalic, Sérusier, Racine, Penquer, Abbaye, Yann Conan, Bourbriac, Corlay, cité de la Chesnaye

Mme Perle Hamon en charge des districts 10 et 32: rues Chêne vert, Tourelle, Manoir, René Cassin, Érables, Grand Trotrieux, Ruello, Petit Trotrieux, Corlay, Bourbriac,

Mme Nolwenn Laurent en charge des districts 17 et 19: rues Moulin au Cuivre, Fichonas, Brest, Petit Lourdes, Gourland Nevez, André Le Cun, Hyacinthe Cheval, Manoir, Sérusier, Molière

M. Aymeric Ciotti en charge du district 29: rues Maréchal Foch, Pastol, 48e RI

M. Florian Morfoisse en charge des districts 12 et 30: rues Madeleine, Faven, Braille, Le Cun, Dunant, Callac, Corson, Petites Salles, Madeleine, Foch, Pastol, 48e RI

M. Celian Stéphan en charge du district 31: rues St-Sébastien, Berthelot, Passerelle, Île St-Michel, Ponts St-Michel, des Salles, Corson

Mme Mattëa Herriou en charge des districts 3 et 18: rues St-Nicolas, Clémenceau, Bizos, Ropartz, Le Braz, Bobbe de Moyneuse, Pasteur, Lavoisier, Berthe Morisot, Gourland Nevez

Mme Sarah Le Cornec en charge des districts 21 et 33: rues de l'Yser, St-Léonard, Chateaubriand, Mendès France, Ker Uhelan, Genêts, Ajoncs d'or, Fardel, Montbareil, venelle de Castel Pic, Colline, Joseph Le Monnier, Buzulier, Leclerc, St-Léonard

Mme Charlotte Moisan en charge du district 22: rues Maezh Kamm, Murio, Kernaon

M. Théo Le Goff en charge du district 34: rues de Gaulle, Brasserie, Aqueduc, Hermitage, Douet, Joffre, Montbareil

Mme Yvette Derrien en charge des districts 7 et 8: rues Corlay, Rustang, Laurens de la Barre, aux Chèvres, Aristide Briand, Guy Ropartz, Villiers de l'Isle Adam, Botrel, Le Goffic, Féval, Le Flem, Calloc'h, Laurens de la Barre, Colonel Brébant

Mme Edwige Ferrari en charge du district 28: rues Bizos, Clémenceau, St-Julien, de la Marne, Thielmans, Kernejo, Lorgere

M. Thibaut Hervé en charge du district 5: rues Yves Salaun, Neuve du collège, Étang du Prieur, Trinité, St-Martin, Sonis, Martyrs de la Gestapo, Loigny, parc Ste-Anne, de la Marne, Porzou, Yves Mazé, verger St-Martin

Le Site Patrimonial Remarquable, un nouvel outil au service de la protection du patrimoine

En 2015, la ville de Guingamp s'est engagée dans la mise en place d'un outil de valorisation du patrimoine architectural et urbain avec la mise à l'étude d'une Avap (Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine), outil remplacé depuis par la loi Cap de juillet 2016 (loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine) par l'appellation Site patrimonial remarquable (SPR), le législateur ayant voulu simplifier la protection des secteurs sauvegardés et des Avap / ZPPAUP en les fusionnant dans un unique dispositif.
Cet outil est aujourd'hui opérationnel après une longue procédure et un travail important d'analyse et d'études.

Quelques dates clefs du SPR

3 avril 2015 : lancement par le Conseil municipal de Guingamp de l'élaboration d'une Avap (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)
3 avril 2018 : arrêt du projet d'Avap par le Conseil communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération
du 14 janvier au 15 février 2019 : enquête publique
12 novembre 2019 : approbation de l'Avap par le Conseil communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération

Qu'est ce qu'un Site Patrimonial Remarquable ?

Un Site Patrimonial Remarquable (SPR) est une servitude d'utilité publique qui a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Il se fonde sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme (PLU), afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.
La mise en place de ce SPR à Guingamp s'inscrit dans la politique menée par la ville de faire de son patrimoine un véritable levier de développement du territoire. Il vient ainsi accompagner les opérations de réhabilitation du château de Pierre II et de la Prison.

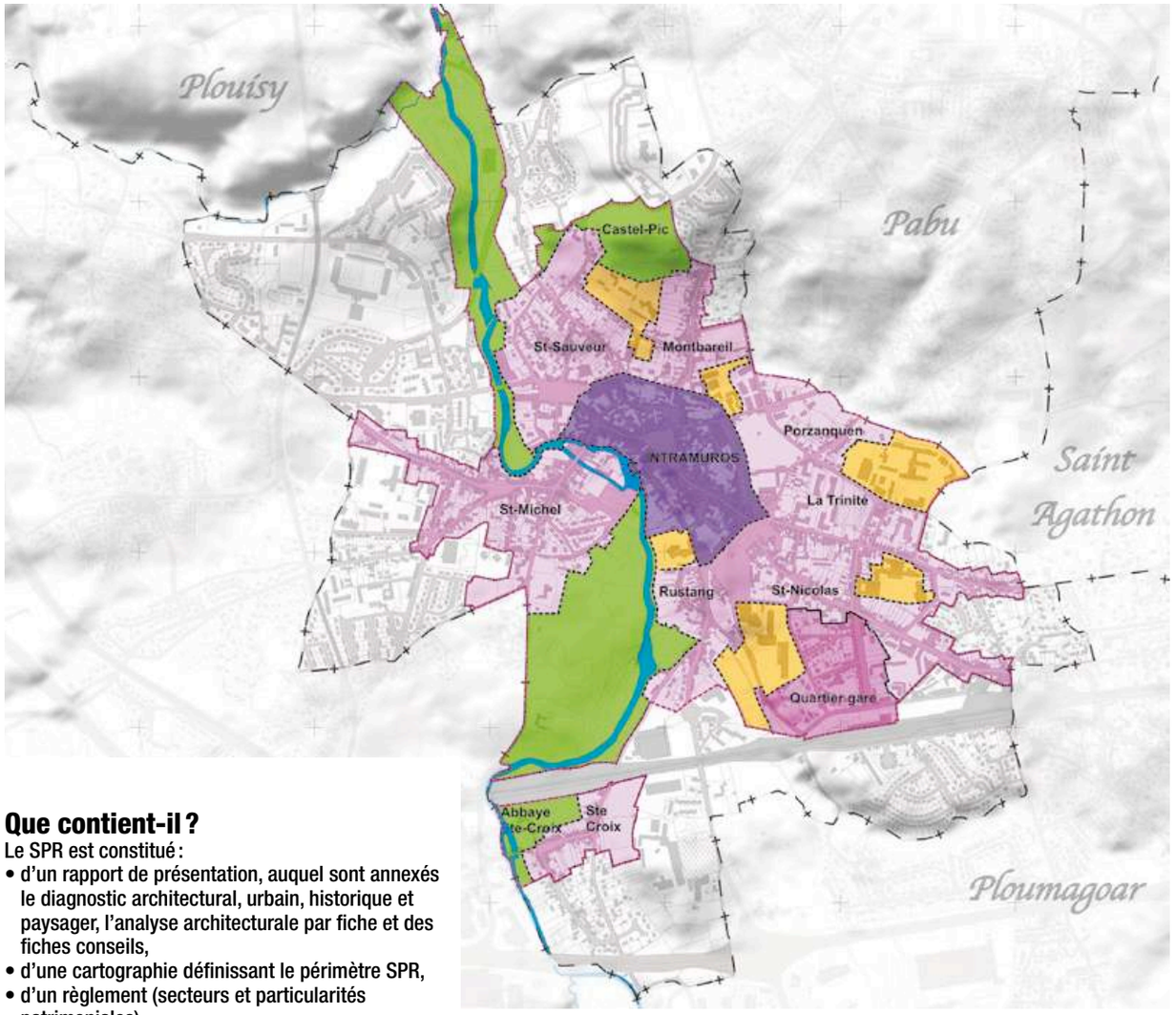

Que contient-il ?

Le SPR est constitué :
- d'un rapport de présentation, auquel sont annexés le diagnostic architectural, urbain, historique et paysager, l'analyse architecturale par fiche et des fiches conseils,
- d'une cartographie définissant le périmètre SPR,
- d'un règlement (secteurs et particularités patrimoniales).

Quel est son périmètre ?

Le périmètre SPR prend en compte l'ensemble des particularités patrimoniales bâties et non bâties identifiées dans le diagnostic. Il s'étend sur une partie du territoire de la commune et est divisé en 5 secteurs :

- La vallée du Trieux, Castel-Pic et ancienne abbaye de Sainte-Croix
- L'intramuros (centre historique)
- Faubourgs, écarts et trêve (extensions urbaines)
- Quartier de la gare
- Secteurs d'équipements (écoles, équipements sportifs)

Particularités patrimoniales

Dans ce périmètre, il est aussi repéré plusieurs éléments de composition de l'environnement guingampais ou de la scénographie urbaine, pour leur intérêt patrimonial et leur rôle dans la composition du paysage. Il peut s'agir de constructions patrimoniales exceptionnelles, de petit patrimoine, de murs structurants…

Règlement

Que trouve t-on dans le règlement ?

Le règlement présente précisément les dispositions urbaines, paysagères et architecturales applicables aux constructions existantes et nouvelles. Il comporte un nuancier de couleurs et indique les types de matériaux préconisés.

Ce que cela change

- Si votre projet de construction ou de modification ou de rénovation d'une construction existante est situé dans le périmètre SPR, il sera soumis à ce nouveau règlement, en fonction du secteur et des particularités patrimoniales indiqués au plan. Les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable…) devront recevoir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Les autres règles d'urbanisme (PLU, PPRI) continuent de s'appliquer.

- Si votre projet est en dehors de ce périmètre, alors vous n'êtes pas concerné. Toutefois, les règles d'urbanisme (PLU) et servitudes d'utilité publique existantes (dont les périmètres de protection des Monuments historiques) sont toujours applicables.

Le SPR ouvre droit à des aides financières

Le SPR permet de pouvoir bénéficier, sous certaines conditions, d'un accompagnement et d'aides financières. Guingamp-Paimpol Agglomération propose tout un dispositif d'aides pour l'amélioration des logements.
Les travaux réalisés dans un périmètre SPR peuvent bénéficier d'une défiscalisation d'une partie du montant des travaux effectués, grâce au dispositif Malraux.
La Fondation du patrimoine, l'association des Petites Cités de caractère peuvent également accompagner financièrement un projet particulièrement qualitatif.

Des conseils pour concevoir votre projet

Le CAUE22 (Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement) assure une permanence en mairie les 1ers et 3es vendredis de chaque mois à la mairie et peut vous aider à construire votre projet dans le respect des règles du SPR que ses architectes conseillers maîtrisent bien. Il suffit de prendre RDV auprès du service urbanisme.
Il est également possible, sur RDV, de rencontrer l'Architecte des Bâtiments de France.

Renseignements auprès du service urbanisme
Mairie de Guingamp
1 place du Champ-au-Roy
CS 50543 - 22205 Guingamp Cedex
Tél. : 02 96 40 64 50

Documents à télécharger sur le site de la ville de Guingamp
https://www.villeguingamp.fr

Lexique
ABF : Architecte des Bâtiments de France
Avap : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor
MH : Monuments Historiques inscrits ou classés
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il définit les objectifs du développement et de l'aménagement de la commune pour les dix années à venir
PLU : Plan Local d'Urbanisme. C'est le document qui fixe les règles d'urbanisme applicables sur le territoire de la commune. (Règles générales d'utilisation des sols et règles de construction)
PC / DP : Permis de Construire / Déclaration Préalable
PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations
SPR : Site Patrimonial Remarquable
SUP : Servitudes d'Utilité Publique. Il s'agit de limitations administratives au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique

100 % EAC

Résidence de la Cie Les Rémouleurs pour leur création « Les Derniers Géants » au Théâtre du Champ au Roy en septembre 2019. Une semaine d'ateliers a permis aux élèves de CM de l'école François Leizour et à une classe de 6e du collège Jacques Prévert de découvrir la création sonore et le théâtre d'ombres.

Atelier de réalisation théâtre / cinéma avec la metteure en scène Lena Paugam et le réalisateur Pierre Giafferi, et 12 adolescents. Projet porté par le Théâtre du Champ au Roy et le service jeunesse de l'agglomération.
Parole du jeune Youenn, 14 ans, après ce stage : « Être comédien, avant c'était un rêve, maintenant c'est un objectif ».

L'éducation artistique et culturelle, un formidable défi pour notre ville récompensée par l'installation de l'INSEAC dans la Prison.

Engagée depuis de nombreuses années dans une politique de médiation culturelle, la ville de Guingamp a, en 2018, tout naturellement candidaté à être une des dix villes pilotes en France pour atteindre un objectif de 100 % EAC : permettre ainsi à tous les enfants et adolescents scolarisés sur notre commune d'effectuer un véritable parcours artistique et culturel au cours de sa scolarité. Forte de cette politique EAC et située dans une région très largement mobilisée sur l'EAC, Guingamp a donc intéressé le Haut conseil de l'enseignement artistique et culturel chargé de la création de l'INSEAC. Il cherchait une ville capable d'accueillir une telle structure. Ses critères tournaient autour de l'activité culturelle, de la présence d'une gare et d'un édifice symbolique. Et Guingamp avec sa Prison, et avec le soutien de la Région, du Département et de l'Agglomération a convaincu de sa capacité à accueillir un tel institut.

En quoi consiste l'éducation artistique et culturelle à Guingamp ?

La ville compte près de 6000 jeunes scolarisés, de la maternelle à l'université : un défi majeur, mais oh combien réjouissant ! L'éducation artistique et culturelle, qui donne à chacun l'opportunité de se construire en tant que citoyen, peut permettre de s'émanciper de schémas familiaux parfois susceptibles d'annihiler des ambitions, des ouvertures.
Les équipements municipaux comme le Théâtre du Champ au Roy, la médiathèque mais aussi le secteur privé et associatif : le cinéma les Korrigans, le centre d'art GwinZegal, la compagnie Grégoire & Co, la librairie Mots et Images, œuvrent au quotidien pour donner corps à cette volonté politique. Théâtre, danse, musique, cinéma, littérature, photographies : tous ces champs artistiques présents sur notre ville permettent de construire des projets d'éducation artistique et culturelle riches et variés, en alliant apprentissage, découverte et plaisir !
Dès l'élaboration de la programmation culturelle, les équipes en charge du théâtre et de la médiathèque réfléchissent ainsi à l'articulation entre soutien à la création, diffusion et actions de médiation auprès des publics.
Le Théâtre accueille chaque saison plus de 2000 jeunes pour découvrir des spectacles sur le temps scolaire. Au-delà de la fréquentation des œuvres, des ateliers de pratiques artistiques sont conçus sur les temps scolaires et extrascolaire :

- Résidence de création théâtrale en milieu scolaire, durant lesquelles les compagnies invitées animent des ateliers avec les élèves sur des semaines banalisées, consacrées entièrement à ces pratiques artistiques.

- Sur le temps libre, des ateliers sont également organisés à destination des familles : ateliers parent-enfant autour de la pratique du dessin, de la danse, de l'écriture… Des ateliers avec des structures jeunesse comme le centre de loisirs ou le service jeunesse permettent encore d'élargir le public et de sensibiliser le maximum de jeunes sur le territoire.

ET L'INSEAC ?

L'INSEAC, c'est l'institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle.
C'est en juin 2019 que M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale a annoncé la création de l'INSEAC à Guingamp.
L'INSEAC s'installera donc dans la Prison, aux côtés du centre d'art national GwinZegal, faisant ainsi de ce bâtiment conçu à l'origine pour être fermé au monde, un lieu de culture et de formation, un beau symbole…
La gouvernance de l'INSEAC sera assurée conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le ministère de la Culture, le Cnam, Conservatoire national des arts et métiers, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental des Côtes d'Armor, Guingamp-Paimpol Agglomération et la Ville de Guingamp. Une convention entre tous ces partenaires sera prochainement signée.

Que fera cet INSEAC ?

L'INSEAC aura pour mission de structurer la politique nationale autour de l'objectif « 100% des jeunes touchés par l'éducation artistique et culturelle ». Il devra ainsi concevoir et animer une offre de formation professionnelle supérieure certifiante à partir des référentiels de l'EAC.

Pour quel public ?

Le public visé est large :
- étudiants en licence, master, écoles d'art…
- professeurs des écoles
- animateurs des collectivités territoriales et du monde associatif
- médiateurs culturels
- artistes

Les chercheurs attachés au futur INSEAC devront travailler en collaboration avec les labos de recherche du Cnam.
Pour les professionnels, ces formations leur offriront la possibilité d'enrichir leur propre culture, de faire des liens entre les disciplines, les envisager dans une dimension culturelle, inventer une pédagogie culturelle.
L'INSEAC sera en quelque sorte « un bras armé » en matière de formation.

À quelle échéance ?

Les premiers chercheurs arriveront à Guingamp dès le mois de septembre 2020 avec pour objectif la finalisation de l'installation de l'INSEAC dans la prison en 2022, le temps de la réalisation des travaux des phases 3 et 4. La troisième phase a d'ores et déjà commencé depuis le 13 janvier.

Ma Kibell Des produits cosmétiques artisanaux bretons

«Ma Kibell», ma baignoire en breton résume assez bien le cœur de l'activité de ce nouveau commerce installé au 17 rue Notre-Dame à Guingamp. *«Ma Kibell propose des produits cosmétiques artisanaux bretons. Les matières premières sont issues de producteurs locaux. Et toutes les étapes de fabrication se déroulent dans l'usine de production à Trémuson»* explique Nolwenn Sagory, la responsable de la boutique qui se réjouit de l'implantation guingampaise. *«La boutique est ouverte depuis le 13 novembre 2019 et je suis ravie de l'affluence. C'est au-delà de nos espérances. Les fêtes ont été très intenses»*. D'autant que Nolwenn Sagory peut désormais compter sur une clientèle qui allait auparavant dans la boutique «Ma Kibell» à Paimpol. Et les habitudes sont déjà prises puisque les clients viennent déjà se réapprovisionner en shampooings solides, dentifrices solides et autres savons exfoliants au blé noir… le tout proposé au poids et à la coupe, les emballages tendent enfin à disparaître. Outre les produits de bain, «Ma Kibell» offre aussi une gamme pour homme ainsi que des parfums d'intérieur. Tous les produits sont de qualité soit dans la gamme Bio, soit dans la gamme naturelle. *«Ma Kibell a la particularité d'être ouvert jusque 13h et c'est un plus car les clients viennent pendant leur pause déjeuner d'autant que nous avons des produits pour tous les budgets.»*

Ma Kibell, 17 rue Notre-Dame, 09 51 27 66 61, ouvert du mardi au vendredi de 10h30 à 13h et de 14h45 à 19h et le samedi de 10h à 13h et de 14h à 19h. Page Facebook et site internet.

Les Flâneries guingampaises

Engagée dans une démarche de revitalisation du centre-ville, la ville de Guingamp et Guingamp-Paimpol Agglomération ont mis en œuvre toute une série d'actions portant sur l'habitat, la rénovation et l'aménagement urbain, le patrimoine mais aussi en faveur du commerce et de l'artisanat.
C'est dans le cadre de ces actions qu'est né un nouvel outil de communication au service de l'association des commerçants de Guingamp «Guing'envie»: «Les Flâneries guingampaises».
Cet outil de communication et de promotion a pris la forme d'un visuel, d'un site internet et d'une page facebook. L'objectif est d'inciter les habitants du territoire à découvrir les charmes du centre-ville et à mieux connaître tout ce qui s'y passe.

Pour tout savoir sur le commerce et le centre-ville de Guingamp
Site internet: www.lesflaneriesguingampaises.fr
Facebook: Les Flâneries guingampaises

Infos diverses
Keloù a bep seurt

De gauche à droite: Xavier Herveau, Christelle Theffo et Pascal Bannier

La médaille de la ville pour trois passionnés

C'est une tradition d'au moins 30 ans, lors de la cérémonie des vœux du maire, des Guingampais sont honorés de la médaille de la ville pour leur investissement dans la vie locale. Cette année 2020 aura vu ainsi récompensés trois acteurs du territoire qui œuvrent chacun dans des domaines différents mais que réunit la passion qui les anime.

Christelle Theffo, la passion du handball

Joueuse de handball dès l'âge de 4 ans et ancienne joueuse au niveau régional, Christelle Theffo est présidente du club de handball de Guingamp depuis 2012. Et il en faut de la passion pour gérer ce club, véritable petite entreprise avec des salariés et plus de 160 licenciés.
C'est un travail au quotidien pour faire vivre un club de cette dimension dont l'équipe première joue quand même au plus haut niveau en amateur et est actuellement dans la course pour la montée en Nationale 3. Il faut courir après les financements (sponsors, subventions des communes), organiser des manifestations (repas, loto…), travailler sur la formation des jeunes… et bien entendu, suivre les équipes dans leur championnat.
Elle est entourée d'une bonne équipe au sein du bureau de l'association et se félicite de tous ces moments de partage et de passion vécus avec ses enfants, handballeurs eux aussi et les joueurs du club.

Xavier Herveau, la passion du 7e art

La passion du cinéma, Xavier Herveau l'a connue tout jeune en accompagnant son grand-père dans la gestion d'un cinéma associatif en Loire-Atlantique (cinéma dont il s'occupe toujours avec sa grand-mère). C'est en 2017, après plusieurs années d'expériences en tant que salarié dans différents cinémas, que Xavier Herveau se lance dans l'aventure en achetant le cinéma de Guingamp.
Et depuis, sa vie a bien changé tout comme celle des cinéphiles guingampais. Car Xavier Herveau a voulu créer un cinéma à son image, celle d'un passionné de films en tous genres.
25 à 30 films par semaine sont ainsi proposés au cinéma les Korrigans avec des horaires qui peuvent convenir à tout le monde. C'est un pari réussi puisque le cinéma est passé de 80 000 entrées en 2017 à 105 000 en 2019. Et Xavier a plein de projets en tête et notamment celui d'agrandir son cinéma sur place car il ne veut pas d'un cinéma sans âme situé dans une zone commerciale ou au bord d'une 4 voies, il souhaite rester en centre-ville et poursuivre la dynamique créée avec de nombreux partenaires.
Le Cinéma les Korrigans est à l'image de son équipe: chaleureux, dynamique, ouvert et profondément attaché aux échanges. Une vie au service du 7e art et au service du public…

Pascal Bannier, la passion du commerce

Pascal Bannier est bien connu des automobilistes guingampais. Employé en 1986 au garage Renault de Guingamp, il devient à moins de 26 ans le meilleur vendeur de France. Puis Pascal quitte le monde de la vente automobile pour rejoindre celui de l'assurance en rejoignant le cabinet d'assurance situé juste en face du garage Renault.
Puis Pascal décide de revenir à sa passion première, la voiture, et achète en 2006 le garage situé rue du Général de Gaulle, garage qu'il nomme le Garage du Centre. Il s'entoure alors d'une équipe compétente pour assurer la mécanique et lui, se consacre à la vente.
Et en 2019, Pascal Bannier effectue un nouveau grand saut en achetant l'ancien garage Renault, site de ses premières expériences dans l'automobile. La boucle est bouclée pourrait-on dire! Pascal Bannier, tout comme Xavier Herveau, a fait le choix de rester en ville, au plus près de sa clientèle. Et il a su faire de l'ancien garage Renault plus qu'un simple garage avec un souci d'esthétisme et le résultat est plutôt réussi.
Pascal est également investi dans la vie associative sportive en qualité de président du club de tennis depuis 4 ans.

Élections municipales et communautaires 2020 : mode d'emploi

Dates :
- 1er tour le dimanche 15 mars 2020
- 2e tour le dimanche 22 mars 2020

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les bulletins de vote comporteront une liste de candidats aux élections municipales et la liste de ceux d'entre eux qui seront candidats au mandat de conseiller communautaire.
Nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est pas conseiller municipal , la seconde liste ne comprend donc que des noms présents sur la première.

Pour s'inscrire sur les listes électorales

Date limite pour s'inscrire

Depuis la réforme de la gestion des listes électorales et la mise en place du Répertoire Électoral Unique, la date d'inscription sur les listes électorales dépend désormais de la date des élections à venir.
Pour voter aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020, votre demande d'inscription doit être déposée complète avant le **7 février 2020**.

Qui peut s'inscrire ?

Toute personne majeure de nationalité française ou européenne qui se trouve dans l'une des situations suivantes :
- domiciliée à Guingamp
- résidant dans la commune depuis au moins 6 mois
- logé chez un parent ou un ami depuis au moins 6 mois
- contribuable depuis au moins deux ans ou épouse ou époux de personne inscrite en tant que contribuable
- sans domicile, sédentaire ou gens du voyage

Comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire sur les listes électorales de la ville de Guingamp, il faudra fournir :
- une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans, la présentation d'un de ces titres prouve la nationalité française ainsi que l'identité,
- un justificatif de domicile le plus récent possible (facture eau, électricité, gaz, téléphone, quittance de loyer non manuscrite, attestation d'assurances habitation…).

Les jeunes de 18 ans sont inscrits automatiquement dans la commune où ils ont effectué leur recensement citoyen à l'âge de 16 ans. En cas de changement d'adresse depuis leur recensement, le jeune de 18 ans doit effectuer une démarche volontaire d'inscription.

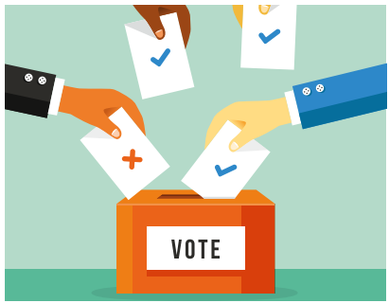

Où s'inscrire ?
- Auprès du service Citoyenneté de la ville de Guingamp
- Par courrier, en complétant l'imprimé Cerfa n°12669*01
- En ligne sur www.service-public.fr

Par ailleurs, il est possible d'établir dès à présent une procuration auprès de la Gendarmerie.

Vérification de sa situation électorale

Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale directement sur le site https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687

Attention : si vous constatez une différence entre l'état civil indiqué sur votre carte électorale et celui porté sur votre acte de naissance, vous devez signaler vous-même ces anomalies en joignant une copie de votre acte de naissance à votre demande.
- Pour les électeurs nés en France, via le service public https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454
- Pour les électeurs nés à l'étranger, auprès de la commune d'inscription sur les listes électorales qui doit relayer la demande auprès de l'Insee.

Si vous êtes déjà inscrit mais avez déménagé au sein de la ville, vous devez faire votre changement d'adresse sur la liste électorale avec les mêmes justificatifs qu'une nouvelle inscription.
Attention : le changement d'adresse via La Poste ne fait pas cette démarche à votre place.

Les bureaux de vote de Guingamp
- Bureau 1 : Hôtel de ville salle du conseil municipal
- Bureau 2 : Collège Prévert, rue de la Trinité
- Bureau 3 : École place Saint-Sauveur
- Bureau 4 : Espace d'activités et de loisirs de Roudourou, rue du Manoir
- Bureau 5 : Espace sportif de la Madeleine, rue Faven
- Bureau 6 : École de la Chesnaye, rue de Cadolan

Votre bureau de vote est indiqué sur votre carte électorale

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service des élections au 02 96 40 64 40

Salon apprentissage, alternance et métiers

La ville de Rennes accueille pour sa 9e édition le Salon de l'Apprentissage, de l'Alternance et des Métiers le vendredi 7 février de 14h à 18h et le samedi 8 février de 9h à 17h au Parc des Expositions à Rennes.

Un évènement incontournable organisé avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du Ministère du travail, qui aura lieu au Parc des Expositions, le vendredi 7 février de 14h à 18h et le samedi 8 février 2020 de 9h à 17h.
Vous souhaitez mettre en œuvre votre projet professionnel ? Discuter d'un projet de réorientation ? Profitez de votre visite pour accéder librement et gratuitement à tous les renseignements concernant études, métiers, alternance et contrat.
Le Salon Apprentissage, alternance et métiers est avant tout l'occasion de :
- **dialoguer** avec des experts de l'orientation et envisager un parcours adapté à son profil,
- **rencontrer** des écoles & formations,
- **assister** à des conférences (programme en ligne).

Pour télécharger votre invitation gratuite :
http://bit.ly/RennesSAAM

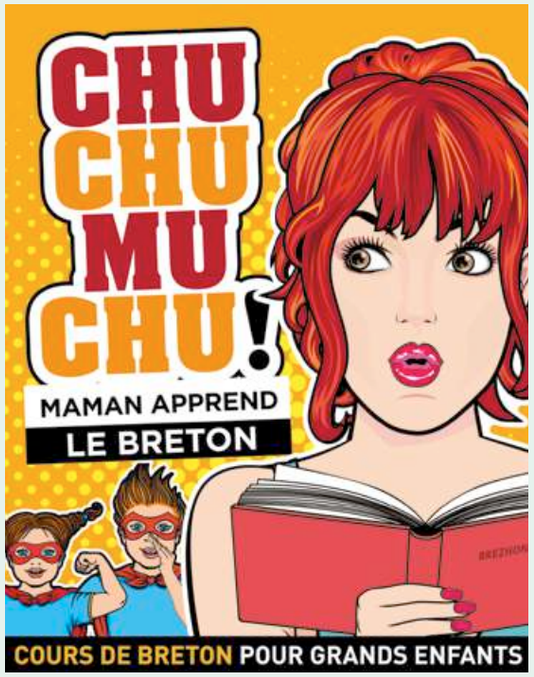

Le breton, notre langue

La langue bretonne attire de plus en plus d'apprenants : cette année, ils sont plus de 30 000, jeunes et adultes venus de tous horizons. Ils souhaitent s'approprier une langue qui fait la particularité de la Bretagne et qui constitue un lien fort au sein de la société. Les parents d'élèves sont notamment de plus en plus nombreux à décider d'apprendre le breton à la suite de leurs enfants qui sont inscrits en filière bilingue. Pour cela, ils et elles ont le choix entre plusieurs formules : cours du soir, cours en journée, stages intensifs de 6 ou 9 mois. À l'issue de ces formations, les adultes peuvent valider leur niveau de langue par un diplôme d'État, le Diplôme de Compétence en Langue (DCL), qui leur permettra de valoriser cette nouvelle compétence, notamment sur le marché du travail.

Brezhoneg, hor yezh

Muioc'h-mui a dud a ya da zeskiñ brezhoneg : ouzhpenn 30.000 int er bloaz-mañ, eus ar re vihan d'an oadourien. A bep seurt tud zo a fell dezho deskiñ ur yezh a ya d'ober dibarelezh ar vro hag a ra ul liamm kreñv etre an holl. Muioc'h-mui a dadoù hag a vammoù a ziviz deskiñ brezhoneg da heul o bugale a zo e hentadoù divyezhek da skouer. Evit se ez eus da choaz : kentelioù-noz, kentelioù war an deiz, stummadurioù stank 6 pe 9 miz pad. Pa vo echu o stummadur gant an dud deuet e c'hellint lakaat o anv da briziañ o live yezh dre un Diplom Stad, an Diplom Barregezh Yezh (DBY) ha dre se e vo talvoudekaet o barregezh nevez, da vont war marc'had al labour da skouer.

Evit muioc'h a ditouroù / Pour plus d'informations : 0820 20 23 20
opab@opab.bzh - www.brezhoneg.bzh

Agenda/Deiziataer

JANVIER

CULTURE

Jeudi 23 janvier à 20h30
Théâtre *«La convivialité»*
Arnaud Hoedt et Jérôme Piron
> Théâtre du Champ au Roy

Mercredi 29 janvier à 15h30
Danse *«Lune»*
Kivuko Compagnie
> Théâtre du Champ au Roy

SPORTS

Vendredi 31 janvier à 20h : En Avant Guingamp / AJ Auxerre
> Stade du Roudourou

FEVRIER

CULTURE

Dimanche 2 février à 14h30
Théâtre *«Pyjama pour six»*
Troupe Va t'en voir
> Université Catholique de l'Ouest

Mardi 4 février à 20h30
Théâtre *«Quitter la Terre»*
Joëlle Fontannaz et Joël Maillard
> Théâtre du Champ au Roy

Samedi 8 février à 15h
Concert *«Quand la Bretagne rencontre le Maroc»*
Moltaka
> Médiathèque

Jeudi 13 février à 20h30
Concert *«Symphonie d'un autre monde»*
Orchestre symphonique de Bretagne, Naïssam Jalal
> Théâtre du Champ au Roy

Du 15 février au 14 mars
Exposition *«Nathalie Lemel : l'autre héroïne de la Commune (1871)»*
> Médiathèque

Samedi 29 février à 15h
Conférence *«Les femmes et le bagne au XIXe siècle»*
Jean-François Tifiou
> Médiathèque

SPORTS

FOOTBALL
Vendredi 07 février à 20h : En Avant Guingamp / FC Lorient
>Stade du Roudourou

Vendredi 21 février à 20h : En Avant Guingamp / Sochaux
>Stade du Roudourou

MARS

CULTURE

Mardi 10 mars à 20h30
Théatre *«Le portrait de Ludmilla en Nina Simone»*
David Lescot, Cie du Kaïros
> Théâtre du Champ au Roy

Du 13 mars au 7 juin
Exposition *«Un village en Bretagne»*
Madeleine De Sinety
> Centre d'art Gwinzegal

Du 14 mars au 31 mai, du mercredi au dimanche de 14h30 à 18h30
Exposition *«Joseph Le Monnier (1866-1921), Guingamp, Avaugour et Penthièvre»*
> Espace François Mitterrand

Samedi 21 mars à 15h
Projection *«La Fête du court-métrage»*
> Médiathèque

Mardi 24 mars à 20h
Théâtre *«L'Assommoir»*
Collectif OS'O, David Czesienski
> Théâtre du Champ au Roy

SPORTS

FOOTBALL
Vendredi 13 mars à 20h : En Avant Guingamp / Niort
> Stade du Roudourou

ELECTIONS MUNICIPALES
Dimanche 15 mars : 1er tour des élections municipales
Dimanche 22 mars : 2e tour des élections municipales